



**M E T P A R K**

Place à la mobilité

Date de télétransmission :

Date de retour de l'acte :

Identifiant de l'acte :

**PREFECTURE  
DE LA GIRONDE**

**20 DEC. 2024**

**Bureau du Courier**

**CONSEIL ADMINISTRATION DU 18 DÉCEMBRE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 décembre à 14h00, le Conseil administration légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

**Etaient présents :**

M. Christophe DUPRAT, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, Mme Brigitte TERRAZA.

**Etait excusé et représenté :**

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT.

**La séance est ouverte**

**Affaire 2024/07/05P**

**Autorisation de signer l'avenant n°1 du lot n°1 du marché 2023FS062  
concernant la fourniture et l'installation d'un système de guidage à la  
place avec maintenance associée pour le parc de stationnement du Huit  
mai 1945**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1414-4 ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article R. 2124-2 1 et R. 2194-8 ;

La Régie METPARK a lancé, au début de l'année 2024, une procédure d'appel d'offres, sur le fondement de l'article R. 2124-2 1° du code de la commande publique, relative à la fourniture et à l'installation d'un système de guidage à la place avec maintenance associée sur le parc de stationnement du 8 mai 1945 (lot 1), Amplitude (lot 2) et centre commercial Mériadeck (lot 3).

Par une délibération du 26 mars 2024 (2024/02/12P), le conseil d'administration a autorisé le directeur général à signer les marchés attribués par la commission d'appel d'offres,

réunie le 19 mars 2024, à la société SANTERNE AQUITAINE, mandataire solidaire du groupement conjoint composé également de la société TKH SECURITY SAS (lot 1) et à la société QUERCUS, mandataire solidaire du groupement conjoint composé également de la société PARKELEC (lot 2 et 3).

Par cette même délibération, le conseil d'administration a autorisé le directeur général de la Régie à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ces marchés, y compris les actes modificatifs d'un montant inférieur à 5% de leur montant initial.

Le lot 1 a été notifié le 26 avril 2024, pour une durée prévisionnelle de 60 mois et un montant initial de 254.275,96 € HT comprenant la partie fourniture et installation du système de guidage à la place (235.272,75 € HT), la maintenance préventive ferme sur 24 mois (15.194,73 € HT) et la PSE relative à la fonctionnalité de recherche d'emplacement sur borne avec écran 32 pouces (3.808,48 € HT).

Considérant que l'avenant n°1 a pour objet de prendre en compte, sur le fondement de l'article R. 2194-8 du code de la commande publique (modification de faible montant), des travaux modificatifs pour la mise en place d'un serveur physique en lieu et place du serveur virtuel, pour un montant de 18.406,92 € HT, représentant une augmentation de 7,24 % du montant initial du marché.

Considérant qu'en application de l'article L. 1414-4 du code général des collectivités territoriales, l'avenant 1 a été présenté à la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 11 décembre 2024, qui en a autorisé la passation.

**Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à signer cet avenant.**

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.**

**Fait et délibéré au siège social de METPARK le 18 décembre 2024**

**Pour expédition conforme**

Président 

Christophe DUPRAT